

Arrêté numéro 202100016A

Annule et remplace l'arrêté 202100016 pris à la même date ayant le même objet et reçu en préfecture le 01/03/21 pour erreur matérielle

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 01/03/2021
Reçu en préfecture le 01/03/2021
Affiché le 01/03/2021
ID : 056-215602392-20210301-202100016A-AU

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-54 à L 153-59, R 153-13, R 153-15 et R 103-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.126-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 104-4 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Vincent-sur-Oust en date du 27 septembre 2018, numéro 20180514A intitulée "L'Île-aux-Pies, emplacement réservé numéro 21, mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet", décidant de prescrire la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust ;

Vu la décision de la mission régionale d'autorité environnementale n° 2019DKB203 en date du 19 décembre 2019, dispensant de la procédure d'évaluation environnementale ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu la décision du Tribunal Administratif de Rennes numéro E0000014 / 35 en date du 5 février 2020 et désignant M, Bertrand QUESNEL en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vincent-sur-Oust doit être soumis à enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^e : En vue de l'approbation du projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust, il sera procédé à une enquête publique, qui se déroulera en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, du mardi 06 avril 2021 à 9h00 au mercredi 12 mai 2021 à 18h00.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, 13 place de la mairie 56350 Saint-Vincent-sur-Oust, chaque jour ouvrable aux horaires habituels d'ouverture. Le dossier se présentera sous 2 formats : papier et numérique au moyen d'un ordinateur mis à disposition du public.

Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust

Arrêté numéro 202100016A

Annule et remplace l'arrêté 202100016 pris à la même date ayant le même objet et reçu en préfecture le 01/03/21 pour erreur matérielle

Envoyé en préfecture le 01/03/2021
Reçu en préfecture le 01/03/2021
Affiché le
ID : 056-215602392-20210301-202100016A-AU

Jour	Matin		Après-midi	
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	9H00	12H30	14H30	18H00
Mercredi	9H00	12H30	14H30	18H00
Jeudi	9H00	12H30	Fermé	
Vendredi	9H00	12H30	14H30	18H00
Samedi	9H00	12H00	Fermé	

ARTICLE 3 : Pendant toute la durée de l'enquête publique un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition du public, en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, où celui-ci pourra présenter ses observations et propositions. Il sera côté et paraphé par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 4 : Durant l'enquête publique le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les personnes intéressées en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust ou en permanence téléphonique les jours et heures suivants :

Jour	Date	Heure de début	Heure de fin	Mode de tenue à disposition du commissaire enquêteur
Mardi	06/04/2021	9H00	12H30	Accueil physique en mairie
Samedi	17/04/2021	9H00	12H00	Accueil physique en mairie
Lundi	19/04/2021	14H00	18H00	Accueil téléphonique depuis une ligne de téléphone dédiée 06 95 25 73 35
Vendredi	30/04/2021	14H30	17H00	Accueil physique en mairie
Mercredi	12/05/2021	14H30	18H00	Accueil physique en mairie

ARTICLE 5 : Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 2 du présent arrêté, seront consultables au siège de l'enquête dans le dossier papier.

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune <https://saint-vincent-sur-oust.fr/> rubrique "Actualité" où le public pourra aussi consulter les observations et propositions déposées par courrier électronique. Le public pourra présenter des observations et propositions par voie numérique au moyen d'un courrier électronique adressé à "enquetes-publiques@saint-vincent-sur-oust.fr".

ARTICLE 7 : À la fin de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Arrêté numéro 202100016A

Annule et remplace l'arrêté 202100016 pris à la même date ayant le même objet et reçu en préfecture le 01/03/21 pour erreur matérielle

ARTICLE 8 : Cette enquête sera annoncée par la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, par voie d'affichage apposé au plus tard quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, soit avant le 22 mars 2021. Ces affiches devront être visibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012. Cet affichage restera visible durant toute la durée de l'enquête publique. Une information sera également réalisée au moyen du panneau lumineux d'informations mais dans les limites des contraintes techniques de ce matériel. Un avis sera en outre inséré, quinze jours au-moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Morbihan. Cet avis sera inséré une seconde fois dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les mêmes conditions. Un avis sera également publié sur le site internet de la commune (<https://saint-vincent-sur-oust.fr/>) quinze jours au-moins avant l'ouverture de l'enquête publique.

ARTICLE 9 : A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur convoquera sous huitaine après réception du registre et des documents annexés le maire, et lui communiquera les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur rédigera :

- D'une part, un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête comportant le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public et une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public,

- D'autre part, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmettra l'exemplaire du dossier soumis à enquête et déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées, à la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021
Reçu en préfecture le 01/03/2021
Affiché le
ID : 056-215602392-20210301-202100016A-AU

Arrêté numéro 202100016A

Annule et remplace l'arrêté 202100016 pris à la même date ayant le même objet et reçu en préfecture le 01/03/21 pour erreur matérielle

ARTICLE 10 : A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vincent-sur-Oust.

Fait à Saint-Vincent-sur-Oust., le 1er mars 2021,
Le Maire,
Pierrick Le Boterff,



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021 Reçu en préfecture le 01/03/2021 Affiché le ID : 056-215602392-20210301-202100016A-AU
